

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31311**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention « Histoire, civilisations, patrimoine »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) , UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)	Présidente, Directeur, Présidente, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

126 Histoire, 325 Documentation, bibliothèque, administration des données, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Histoire, civilisation, patrimoine** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La gestion et la valorisation des fonds patrimoniaux des bibliothèques et des centres de documentation
- Le management de paysages et de sites patrimoniaux (Cultural Landscape)

Le Master Mention « **Histoire, civilisation, patrimoine** » propose cinq parcours :

1 parcours proposé par l'Université Lyon 2 et l'ENSSIB Lyon :

- **Culture de l'Écrit et de l'Image (CEI)**

4 parcours proposés par l'Université Jean Monnet Saint-Etienne et l'ENTPE:

- **METIS** (et ENTPE)
- **MACLAND** (Collaboration avec le Museum d'Histoire Naturelle de Paris et convention avec le Musée des Confluences)
- **PATRIMANG**
- **PATRINUM**

- **Parcours « Culture de l'Écrit et de l'Image » :**

- Identifier les documents anciens du patrimoine des bibliothèques
- Gérer et valoriser des supports documentaires (manuscrits, livres, estampes et audio-visuels)
- Définir et mettre en œuvre une politique de conservation et de valorisation de documents anciens, rares et précieux
- Connaître les grandes politiques de gestion patrimoniale
- Connaître les caractéristiques et l'histoire des supports de l'écrit de l'image (parchemin, gravure, photographie...)

- **Capacités transversales au diplôme de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

R Arts, spectacles et activités récréatives

N Activités de services administratifs et de soutien

P Enseignement

- Conservation et valorisation du patrimoine
- Métiers de la documentation publique ou privée

- Edition
 - Enseignement
 - Recherche
- Types d'emplois accessibles :

- Assistant ingénieur, CNRS
- Ingénieur d'études
- Conservateur du patrimoine
- Chargé d'études documentaires
- Adjoint du patrimoine
- Assistant du patrimoine et des bibliothèques
- Conservateur du patrimoine
- Documentaliste
- Professeur de l'enseignement supérieur
- Chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européen ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Vaulx-en-Velin]

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Villeurbanne]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UFR Temps et Territoires,

Bâtiment Europe,

5 av. Pierre Mendés France

69676 Bron cedex

Historique de la certification :